

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2023_3_2

Objet : **Compte de Gestion 2022 de la commune**

VOTE

22 voix POUR – 3 ABSTENTIONS de M. CRUZ – Mme DAHMAN – M. SARDA

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents à cette assemblée : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de

Absents excusés donnant pouvoir :

M. Eric SPINELLY à Mme Marie-Aude MESTRE

M. Christian LAFORCE à Mme Carine WECKERLIN

M. Christophe AGARD à M. Joël YERPEZ

M. Stéphane SARDA à Mme Hinda DAHMAN

Absents : Mme Christine VALLET, Mme Nathalie CLAUZEL, Mme Marie-Laure GIORSETTI et M. Michel MORGANTE

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

Compte de Gestion 2022 de la commune

En application de l'article L.2121.31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal exerce un contrôle similaire sur les écritures du Maire et celles du Comptable et doit arrêter, au cours d'une même séance, le Compte Administratif de Monsieur le Maire et le Compte de Gestion du Comptable Public.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion comprend l'ensemble des opérations budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2022, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable.

Monsieur le Maire souligne auprès de l'assemblée que les résultats dudit compte sont conformes aux résultats du Compte administratif de la Commune afférent à l'exercice 2022 approuvé lors de la même séance du conseil municipal et se présentent comme suit :

Section de fonctionnement :

- Titres de recettes émis : 11 737 895,62 euros
- Réductions de titres : 120 967,47 euros
- Mandats émis : 12 144 436,06 euros
- Annulations de mandats : 244 964,21 euros
- Résultat de l'exercice 2022 : -282 543,70 euros
- Excédent de fin de clôture 2021 après affectation : 1 403 772,66 euros
- Intégration résultat Syndicat la Touloubre : 1 007,63 euros
- Résultat de clôture 2022 : 1 122 236,59 euros

Section d'investissement :

- Titres de recettes émis : 2 641 254,88 euros
- Mandats émis : 3 243 062,55 euros
- Annulations de mandats : 2,93 euros
- Résultat de l'exercice 2022 : -601 804,74 euros
- Excédent de fin de clôture 2021 : 2 969 336,98 euros
- Intégration résultat Syndicat la Touloubre : 2 620,79 euros
- Résultat de clôture 2022 : 2 370 153,03 euros

En conséquence, le résultat global des deux sections est de 3 492 389,62 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Compte administratif de la Commune afférent à l'exercice 2022 ;

Vu le Compte de gestion de la Commune afférent à l'exercice 2022 ;

Considérant que les opérations retracées dans le compte de gestion 2022 de la Commune sont régulières ;

Considérant que le compte de gestion 2022 de la Commune dressé par le Comptable Public, n'appelle par ailleurs aucune observation ni réserve ;

- **APPROUVE** sans observation ni réserve le Compte de Gestion pour 2022 dressé par le Comptable Public.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Olivier GUIROU



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA